

AVIS DE COURSE

Demi National 420

Léry-Poses en Normandie

du 14 au 15/03/2020

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020,
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. les règles de la classe 420,
- 1.4. le Règlement sportif de l'UNIQUEA France pour 2019-2020.
- 1.5. Un arbitrage semi-direct, dont les modalités seront précisées dans les IC, pourra être mis en place.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la **classe 420**, à jour de leur cotisation.
- 2.2 Les bateaux admissibles doivent se pré-inscrire, **exclusivement via le formulaire internet**, accessible à l'adresse ci-dessous et en réglant les frais d'inscription **en ligne**.
 - 3.2.1 Formulaire de pré-inscription :
<https://www.helloasso.com/associations/comite-departemental-voile-de-l-eure/evenements/14-15-03-demi-national-420>
 - 3.2.2 Frais d'inscription :
 - 6€ par coureur jusqu'au lundi 9 mars inclus
 - à partir du mardi 10 mars : 10 € par coureur
 - **fermeture** des pré-inscriptions en ligne : **jeudi 12 mars** à 23h59.
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage), devront venir confirmer sur place leur inscription (emplacements selon les séries, indiqués sur les plans ci-dessous).
Si des éléments de leur pré-inscription en ligne sont incomplets, il pourra leur être demandé de présenter :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - un certificat de Jauge

3. PROGRAMME

3.1. Confirmation d'inscription :

Samedi 14 mars de 9h00 à 11h30

Dimanche 15 mars de 8h30 à 9h30

3.2. Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
14 mars	13h00	Toutes
15 mars	10h30	Toutes

3.3. Le samedi 14 mars, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30

Le dimanche 15 mars, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30

4. SYSTEME DE PENALITE

4.1. Application de la RCV 44.1

4.2. La règle 42 des RCV (2017-2020)

s'applique telle qu'amendée par la règle de la classe « 420 »

5. ORGANISATION

La régates est organisée **conjointement**,

aux 2 régates régionales R1 tous dériveurs (sauf « 420 »),
programmées respectivement les 14 et 15 mars 2020.

Les parcours seront communs aux différentes séries,

avec des départs séparés, pour les participants au demi-national « 420 ».

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC, communes à l'ensemble des régates, seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale

- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.cdvoile27.fr

7. SYSTEME DE PENALITE

7.1. Application de la RCV 44.1

7.2. La règle 42 des RCV (2017-2020)

s'applique telle qu'amendée par les règles de la classe « 420 »

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

9. RESPONSABILITE

9.1. Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans la règle 4 des RCV « Décision de courir ».

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

9.2. Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau et jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée certifiée CE. Ceci modifie la RCV 40.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Lieu de la compétition :

La compétition se déroulera sur le **Lac des 2 Amants** de la Base de Loisirs de Léry-Poses

L'accès se fera par l'entrée principale du site, via le péage

L'accès au site sera gratuit pour les compétiteurs sur présentation de la licence FFV au péage

Accès au site : <https://goo.gl/maps/oNBbCqE7EugSrnvr5>

10.2. Hébergement

La Base de Loisirs de Léry-Poses propose de nombreux hébergements

Réservation en ligne :

<https://thelisresa.webcamp.fr/?camping=leryposes&PHPSESSID=haiigve12f82b6v5dgo05u3e44>

A proximité directe de la zone de course : les Chalets 4 places et Cottages 6 places (dans le site de la Base de Loisirs de Léry-Poses, à côté de Biotropica)

A moins de 5 minutes en voiture, sur le Centre Sportif ou en bord de Seine : Appartements vue Seine, Gîtes, Roulotte, CRJS et chambres Centre Nautique :

Hébergements de groupes :

<http://www.lery-poses.fr/hebergement-restauration/27-hebergements/13-hebergement-de-groupes/#centre-nautique>

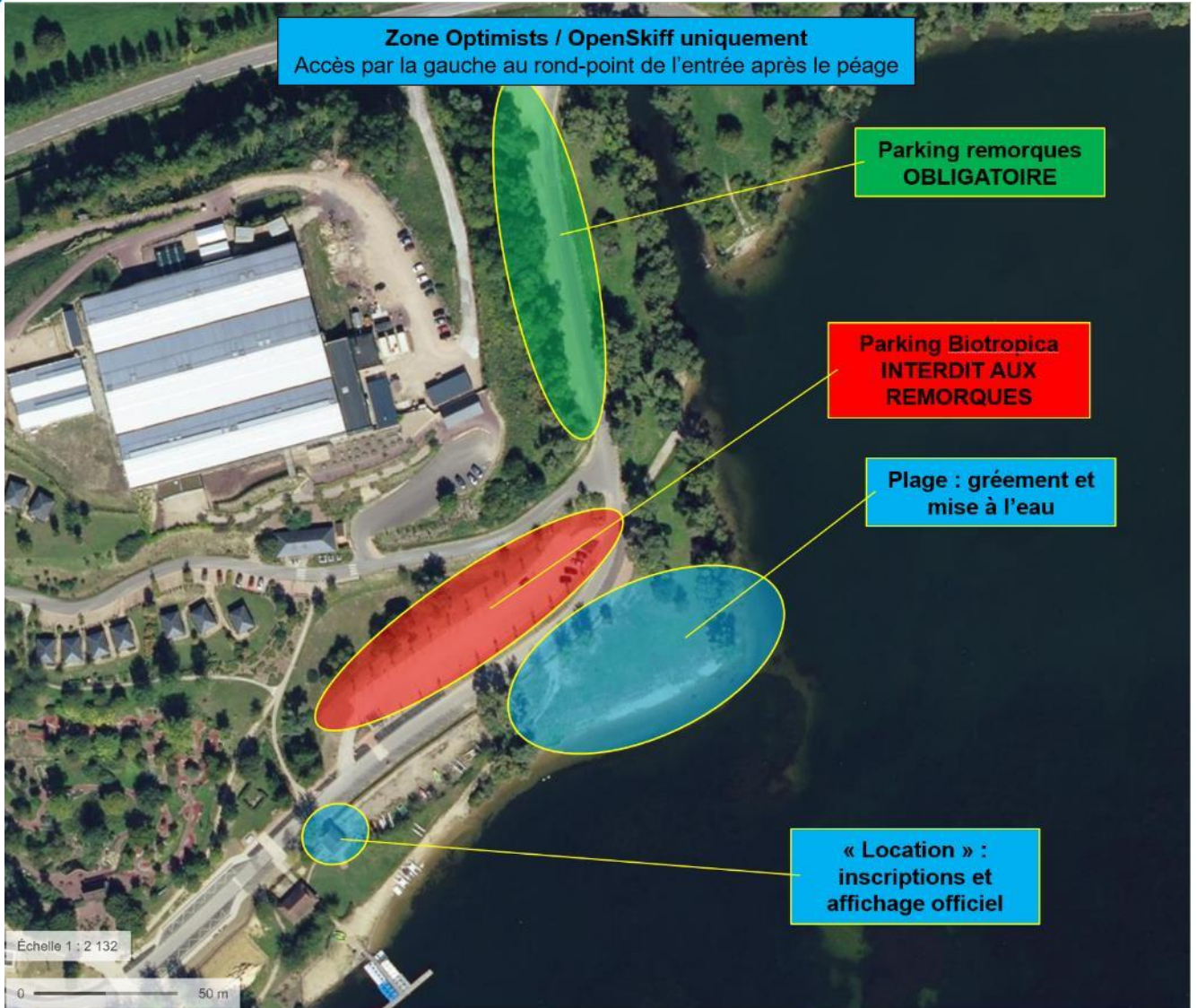


- 10.3. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
Comité Départemental de Voile de l'Eure
info@cdvoile27.fr
Adeline : 06.70.25.35.79
Adrien : 06.80.21.30.52

10.4. Accès aux zones coureurs



10.5. ZONE OPTIMISTS ET OPEN SKIFF



10.6. ZONE OPTIMIST ET OPEN SKIFF

